

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE GRAND PARIS

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération n°CT2021-02-09-05 en date du 9 février 2021, le Conseil de Territoire a arrêté les modalités de mise à disposition du public du dossier de la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble Grand Paris.

Le dossier comprend : un rapport de présentation complémentaire et les pièces modifiées, les avis des personnes publiques associées (PPA), le retour de l'examen au cas par cas de la MRAE et les pièces administratives.

Le dossier du projet de modification simplifiée n°1 du PLUI d'Est Ensemble ainsi qu'un registre seront mis à disposition du public durant un mois sur la période suivante :

Du 01 mars au 01 avril 2021 inclus, aux adresses et aux horaires d'accueil du public indiquées ci-dessous. Ces informations sont valables sous réserve que la réglementation en vigueur liée à l'état d'urgence sanitaire ne connaisse pas d'évolutions prochaines ayant une incidence sur l'ouverture au public des services publics.

Commune ou EPT	Bagnolet 93170	Bobigny 93001	Bondy 93140	Le Pré Saint Gervais 93310	Les Lilas 93260	Montreuil 93100	Noisy le Sec 93130	Pantin 93500	Romainville 93230	Est Ensemble
Adresse du lieu de mise à disposition	Hôtel de ville Place Salvador Allende, à l'accueil de la direction du développement territorial, 6 <sup>ème</sup> étage	Hôtel de ville 31, Avenue du Président Salvador Allende	Hôtel de ville, service urbanisme, Esplanade Claude Fuzier	Hôtel de ville 1, rue Emilie Augier	Direction Générale des Services Techniques 196 rue de Paris	Centre administratif Altaïs de la ville de Montreuil, 1 place Aimé Césaire	Centre administratif de Noisy-le-Sec, 1 rue Chaâlons	Centre administratif de Pantin à l'accueil de la direction de l'urbanisme au 3 <sup>ème</sup> étage, 84-88, avenue du Général Leclerc	Hôtel de ville Place de la Laïcité	Hôtel de Territoire - 100, avenue Gaston Roussel - 93230 Romainville
Horaires d'ouverture	Les lundi après-midi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h00, et mardi matin et jeudi matin de 9h00 à 12h30. *	Du lundi au vendredi en continu de 9h00 à 16h45 (fermeture le jeudi 4 mars de 13h30 à 15h00) et le samedi matin de 9h00 à 11h45	Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h15 et les mardis de 10h30 à 17h15	Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, le samedi de 9h00 à 11h45	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h fermé au public le mardi après-midi	Les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 17h00 et de 13h00 à 17h00 les jeudis	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et les samedis 06/03 et 20/03 de 9h00 à 11h45	Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h

\*Pour la ville de Bagnolet, la consultation doit se faire dans le cadre d'un rendez-vous fixé préalablement au 01.49.93.60.58.

Par ailleurs, durant la période de mise à disposition, les pièces du dossier au format dématérialisé ainsi que le registre électronique seront accessibles depuis un poste informatique aux mêmes adresses et sur les mêmes horaires que mentionnés ci-dessus.

L'ensemble des pièces du dossier sera consultable sur le site internet suivant :

<http://modification-simplifiee-1-est-ensemble.miseadisposition.net> et sur les sites internet de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble [www.est-ensemble.fr](http://www.est-ensemble.fr) et de ses communes membres à savoir :

Bagnolet : [www.ville-bagnolet.fr](http://www.ville-bagnolet.fr)

Montreuil : [www.montreuil.fr](http://www.montreuil.fr)

Bobigny : [www.bobigny.fr](http://www.bobigny.fr)

Noisy-le-Sec : [www.noisylesec.fr](http://www.noisylesec.fr)

Bondy : [www.ville-bondy.fr](http://www.ville-bondy.fr)

Pantin : [www.pantin.fr](http://www.pantin.fr)

Les Lilas : [www.ville-leslilas.fr](http://www.ville-leslilas.fr)

Romainville : [www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Le Pré Saint Gervais : [www.villedupre.fr](http://www.villedupre.fr)

Durant la période de mise à disposition du dossier, les intéressés auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier adressé à Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble à l'adresse suivante :

Direction de l'Aménagement et des Déplacements, Hôtel du Territoire, 100, avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE.

Toute remarque pourra également être faite par courriel à l'adresse suivante :

[modification-simplifiee-1-est-ensemble@miseadisposition.net](mailto:modification-simplifiee-1-est-ensemble@miseadisposition.net)

L'intégralité des remarques communiquées par courrier sera annexée au registre papier situé au siège de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble. L'intégralité des remarques communiquées par mail sera annexée au registre électronique.

Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le Président de l'Etablissement Territorial Est Ensemble en présentera le bilan au Conseil de Territoire qui en délibérera et approuvera le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des remarques ou avis exprimés par les personnes publiques associées et le public.